

« Collectif associatif et citoyen de Juzan
pour la sauvegarde du Balcon Vert d'Anglet »
- Chez Jacques Descargues -
1 passage du jardin d'Ansbach
64600 Anglet

Monsieur le Président,
Mmes, MM. les Vice-Présidents,
Mmes, MM. les conseillers communautaires
Communauté d'agglomération Pays Basque
15 avenue Foch
64185 Bayonne Cedex

Objet: Projet Arkinova - concertation préalable

Anglet, le 26 avril 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le « collectif associatif et citoyen de Juzan pour la sauvegarde du Balcon Vert d'Anglet », regroupant les 11 associations signataires et le collectif citoyen de défense des Landes de Juzan, organise le **dimanche 7 mai 2023** une déambulation publique pédestre dans les espaces naturels qui partira à **10h30 de l'Agora** bétonné de l'ISA-BTP, rue de Mirambeau, (ex-parking du Lycée Cantau), puis un pique-nique tiré du sac à **13h** près des vestiaires en bois de Girouette, 16 rue de Girouette.

Nous serions heureux de vous y accueillir et de vous présenter les 22 ha d'espaces naturels et agricoles qui seraient déstructurés et détruits à plus de 50 % pour réaliser l'extension de la zone d'activités Arkinova.

La CAPB, organisatrice de la concertation publique préalable à la modification du PLU d'Anglet, lancée pour ce projet le 20 mars 2023 (cela fait donc plus d'un mois), n'a toujours pas précisé la date de la réunion publique qui semblait prévue. Nous avons donc pris l'initiative d'organiser une rencontre car de nombreux citoyens nous interrogent sur le contenu concret du projet de la CAPB et ses conséquences possibles.

La lecture de plusieurs centaines de pages de documents techniques, présentés comme provisoires, n'est pas chose aisée pour tout un chacun. Et quand certaines déclarations dans la presse laissent entendre que seulement 7,15 ha sur les 22 ha des Landes de Juzan seront concernés par le projet, la confusion et le doute s'installent. Il nous est donc apparu nécessaire de présenter la réalité du projet, du moins tel qu'il est formalisé à ce stade dans le dossier provisoire mis en ligne pour les besoins de la concertation.

Ainsi par exemple, concernant ces 7,15 ha, il est exact qu'ils sont bien prévus pour la réalisation de 14 lots constructibles qui seraient ouverts à la commercialisation. Mais il est tout aussi exact de préciser (cf. page 160 du diagnostic) que **sur les 22 ha du projet, 11,8 ha de la surface seront aménagés.**

La page 117 du document précise que :

- 8 ha constructibles seraient commercialisés,
- 2,5 ha seraient consacrés à la voirie et aux équipements de gestion des eaux,
- et 2,1 ha deviendraient des espaces de type parc.

C'est donc bien plus de la moitié de l'espace naturel qui risque d'être détruite et artificialisée.

Seuls 9,3 ha sur 22 ha seraient conservés en l'état d'espaces naturels. Il s'agiraient essentiellement de zones humides préservées (le projet précise toutefois (page 160) que 8 320 m² de zones humides sur un total de 86 700 m² seraient « impactés » par le projet).

Au cours de cette rencontre, nous présenterons - outre un très bref historique du projet - les points les plus marquant du diagnostic écologique effectué sur les espaces et les milieux naturels ainsi que les mesures proposées pour éviter certains espaces les plus sensibles.

Nous expliquerons comment la CAPB compte atténuer les impacts des aménagements envisagés et trouver des compensations à ces impacts. Nous rappellerons, en particulier, que pour concrétiser le projet, il faudra que la CAPB présente à l'État 60 demandes de dérogations pour les espèces protégées qui seraient impactées par le projet.

Nous soulignerons que si ce diagnostic nous semble utile de par sa qualité, il reste toutefois encore très incomplet. En particulier aucune étude n'est présentée sur les espèces vivant dans le sol et le sous-sol de la zone. Or, elles vont être, bien sûr, très menacées. De plus, les conséquences du projet sur plusieurs

.../...

fonctions écologiques et sociales de cet espace privilégié, situé en zone urbaine juste en contre-bas de l'aéroport, n'ont pas encore été analysées :

- rien sur la filtration de la pollution de l'air,
- rien sur les températures (quelles seront les conséquences à terme de la transformation d'un îlot de fraîcheur en îlot de chaleur ?),
- rien ou presque sur le risque inondation en cas de phénomène pluvial brutal,
- rien sur la fonction sociale de ce lieu exceptionnel pour les familles et la jeunesse,
- rien sur le carbone qui va être libéré par la déforestation des milieux, ni sur la perte de captation de CO2 par ces forêts,
- rien ou presque enfin sur les conséquences locales de la déstructuration de cet écosystème global multi-fonctionnel (quels étaient les fonctions et bénéfiques de cet écosystème avant et quels seront-ils après ?),
- rien sur les nuisances que pourrait créer la circulation des véhicules qui vont devoir accéder à cette zone d'activités.

Pour apprécier l'intérêt économique et social de ce projet au regard de ses impacts écologiques et sociaux, un bilan global, climato-écologique et social de cet espace, devra bien nous être et vous être présenté...

Certes, nous n'en sommes qu'à une phase de concertation préalable et le dossier doit être complété, ne serait-ce que pour préciser sa compatibilité avec le Plan Climat adopté par la CAPB le 19 juin 2021 et avec les dispositifs de limitation drastique de l'artificialisation des sols, tels que les a institués la loi ZAN. L'on ne peut, à ce jour, que s'étonner de la présentation d'un dossier aussi incomplet, alors qu'il a déjà fait l'objet de 5 scénarios exposés dans les documents mis en consultation.

En tant qu'association et citoyens attentifs à cet espace naturel situé entre l'aéroport et la Ville d'Anglet, inséré entre un plateau sportif et un centre d'enseignement et de recherche, nous sommes persuadés que ce patrimoine est - et sera - de plus en plus précieux pour notre cité et sa population, dans le contexte des crises climatique et de biodiversité qui ne cessent, hélas, de s'amplifier dangereusement.

Le nombre d'associations mobilisées dont 11 font partie du collectif, comme l'ampleur des signataires de la pétition - plus de 47600 le 26 avril au matin - témoignent d'une prise de conscience très significative de la gravité des enjeux environnementaux et sociaux par la société civile. **Cette mobilisation exprime avec force des inquiétudes légitimes que ne peuvent ignorer les élus.**

Quelles que soient les précautions et mesures prises, comment nous faire croire - contrairement à ce que tentent de convaincre les documents présentés - qu'au final les conséquences écologiques et sociales seraient modestes ou quasi-nulles. **Cette affirmation nous paraît un non-sens, voire une provocation.**

Nous comprenons parfaitement l'intérêt de développer l'Enseignement et la Recherche ainsi que les entreprises de Construction Durable, mais ce ne peut être compatible avec la destruction préalable d'un espace naturel de cet intérêt.

Nous ne doutons pas que d'autres lieux peuvent être trouvés pour ces objectifs de développement.

Nous sommes convaincus, au titre de l'intérêt général et avec une vision de l'avenir, que cet espace naturel précieux des Landes de Juzan doit être sanctuarisé et valorisé afin qu'il puisse continuer à assurer au mieux les fonctions écologiques et sociales dont nous avons et aurons le plus grand besoin.

En vous remerciant de votre attention et en souhaitant partager avec vous cette matinée d'échanges sur le site, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communitaires, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Signé par « le collectif associatif et citoyen de Juzan pour la sauvegarde du Balcon Vert d'Anglet » :
 « Anglet Parme Nord » / « Anglet Patrimoines » / Attac Pays Basque / « BAM Taldea » / « Bien Vivre à Brindos » / « BIZI » / CADE / « 5 Cantons La Barre » / SEPANSO - FNE / SHIFTERS / GNSA /
 « Collectif citoyen des Landes de Juzan »

Contact : Jacques Descargues
 jdescargues2@gmail.com
 06.24.49.15.36

Contact : Jocelyne Larcebal
 Jocelyne.Larcebal@gmail.com
 06.76.54.13.80